

RA / 1747 / 2024 DGST / DM / 792 2024

## Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,  
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu le passage de 3 convois exceptionnels, du lundi 2 décembre 2024 de 21 heures au mardi 3 décembre 2024, 02 heures.

Considérant qu'à cette occasion, il convient de règlementer le stationnement et la circulation des véhicules de toutes sortes

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes sortes sera restreinte au fur et à mesure de l'avancement du convoi :

Avenue de Valenciennes  
Avenue du Quesnoy  
Place de Picardie  
Avenue du Cateau

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Avenue du Quesnoy  
Partie comprise entre l'Avenue de Valenciennes et la Place de Picardie  
Côté des numéros pairs

Du lundi 2 décembre 2024 de 21 heures au mardi 3 décembre 2024, 02 heures

**Article 3 :** La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément interdite

Avenue du Cateau  
Partie comprise entre Avenue Michelet vers le PN78  
Ainsi que toutes les rues y aboutissant

Du lundi 2 décembre 2024 de 21 heures au mardi 3 décembre 2024, 02 heures

**Article 4 :** Une signalisation temporaire et à la réglementation sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 28 novembre 2024

Par délégation du Maire,  
le conseiller Municipal Délégué  
Jean Pierre Bavencoffe

